



Date de création : 05/12/2022	Auteur : MD	Documents associés :
Participants : E. Baranes, B. Magdalou, P. Mahenc, S. Michel, F. Mirabel, B. Mulkay, JC-Poudou, F. Prieur, F. Ricci, C. Bonnet, T. Cortade, M. Davin, E. Lavaine, M. Reymond, M. Sala, F. Seyte, A. Deau, F. Huschelrath, N. Lopez, M. Roze, M. Bidan ,A. Gallet, C. André, M. Arnal	Représentés : M. Guillon, Y. Iglesias, J. Timericht, P. Tachon, R. Planton C. Assaf, M. Francalanci	Membres de droit et invités : M. Dutilh (assistante de Direction)  E. Monsegur (Directrice Administrative)  C. Perez (Responsable service financier)  E. Colombier (Responsable Scolarité)

31 Présents ou représentés sur 40 membres en exercice.

**La séance du conseil en formation plénière est ouverte à 10h30.**

#### Ordre du Jour

- I. Désignation d'un.e secrétaire de séance
- II. Informations générales
- III. Appel à questions diverses
- IV. Approbation du PV du 5 décembre 2022
- V. REH 2022-2023
- VI. Tarifs des salles
- VII. Financements colloques :
  - *Journée d'Économétrie Appliquée, 500 euros*
  - *FAERE, 500 euros*
  - *Journée d'Économie Expérimentale, 500 euros*
- VIII. Demande de domiciliation de l'association étudiante « Montpellier Investment and Finance Students Association"

#### FORMATION PLENIÈRE – 10h00

- I. Désignation d'un.e secrétaire de séance

T. Cortade

## II. Informations générales

Appel à projet : Plusieurs appels à projets ont été lancés par l'Université avec pour échéance un dépôt des dossiers au 9 mars.

- « PEI » est le Projet d'Excellente Isite qui porte sur deux axes : enjeux écologiques et transformation des pratiques pédagogiques.
  - Concernant les enjeux écologiques, il serait intéressant de proposer une sensibilisation des étudiants dès la licence aux enjeux climatiques au travers de la co-construction d'une fresque du climat. La demande de financement porterait sur la formation d'équipes pédagogiques et administratives intéressées par l'animation d'ateliers.
  - Concernant l'axe relatif à la transformation des pratiques pédagogiques et à l'expérimentation pédagogique, F. Mirabel invite les enseignants intéressés à faire remonter des propositions à M. Roze.
  
- « PROPEDA » est un projet axé sur l'accompagnement à la réussite des étudiants primo-entrants. Là encore, les propositions sont à remonter à M. Roze.
  
- « CNUMF » : l'appel à projet « Numérique au service de la formation » s'articule autour de 4 types de projets et permet d'obtenir des heures de REH et/ou un accompagnement de la DSIN : la production de nouvelles ressources pédagogiques, l'évaluation par le numérique, l'hybridation des enseignements ou encore la mise en place de MOOCs.

En complément de ces appels à projets pédagogiques, l'UFR va répondre à un appel à projet qui concerne les équipements. Le projet a pour but d'améliorer et de renforcer les équipements des salles et amphithéâtres.

### Le repyramidage UM

L'UFR d'Économie n'est pas concernée par le « repyramidage ». Il y a 8 postes sur la campagne 2023 et les sections concernées sont les sections 68-36-61-69-66-06-85-86. Au niveau de l'UM, il a été comparé le pourcentage des professeurs par rapport à l'ensemble des enseignants, professeurs et maître de conférence. Le seuil est à 32.65% de professeurs, la section 5 à l'UFR Économie comporte 62.5% MCF et 37.5 % de PR. La section 5 ne fait donc pas partie des sections pouvant bénéficier d'un poste au titre du « repyramidage » au sein de l'Université de Montpellier.

	ECO_DIR_PV_20230217_Plenier_VDef.docx	2/8
--	---------------------------------------	-----

## Évènements

- La JPO a eu lieu le samedi 11 février 2023, F. Mirabel remercie les équipes administratives et pédagogiques ayant participé. La nouvelle formule proposant une courte présentation vidéo dans l'amphi C001 et la présence des équipes pédagogiques et administratives sur des stands a très bien fonctionné. Les stands ont été très sollicités et il y a eu une bonne fréquentation. Les futurs étudiants ont pu discuter avec les équipes pédagogiques et personnels IATS.

Mme Arnal prend la parole pour signaler le retour très positif des lycéens concernant la nouvelle formule de ces JPO.

- La cérémonie de remise des diplômes des étudiants de Licence promotion 2021 /2022 aura lieu le 31 mars 2023 à 18h30 en amphi C001.
- Le Gala des étudiants aura lieu le 21 avril 2023 à partir de 20h00 au Mas Guilhem.

## Conseils de perfectionnement

Cette année, l'organisation des conseils de perfectionnement est obligatoire au sein de l'Université de Montpellier. Concernant la gestion administrative des conseils, une fiche de procédure et une trame PowerPoint seront transmis aux responsables pédagogiques des années d'études. L'administration pourra venir en support auprès des enseignants afin de faciliter l'organisation.

F. Ricci pense qu'il faudrait réaliser le conseil de perfectionnement par parcours sur les 2 années de masters.

M. Davin est d'accord et propose de faire un conseil M1/M2 par parcours puis un conseil M1 au niveau de la mention.

F. Mirabel laisse le choix aux responsables des années/parcours en Master d'organiser les conseils de perfectionnement dans le périmètre qui leur paraît le plus pertinent.

Les synthèses des réunions semestrielles des représentants étudiants seront fournies en support aux responsables pédagogiques des Licences.

F. Ricci précise qu'il serait intéressant d'associer les représentants L2/L3 au conseil de perfectionnement L1 pour avoir une vision plus globale.

Pour conclure sur les conseils de perfectionnement, F. Mirabel rappelle qu'un compte rendu devra être envoyé à la direction à la suite de chaque conseil.

### III. Appel à questions diverses

T. Guigue intervient pour deux questions concernant le tutorat :

	ECO_DIR_PV_20230217_Plenier_VDef.docx	3/8
--	---------------------------------------	-----

- *La couverture des enseignements* : les étudiants ont fait savoir qu'ils souhaiteraient une plus grande couverture d'enseignements tutorés. A titre d'information T. Guigue fait savoir qu'il y a très peu d'étudiants au tutorat de micro, et demande s'il serait possible de reporter les heures de micro sur une autre matière.

- *La formation des tuteurs* : il paraît essentiel aujourd'hui que les tuteurs disposent d'heures de formations dans le cadre du DU.

S. Michel confirme l'intérêt des étudiants pour le tutorat. Elle ajoute qu'avant d'élargir le dispositif, il faudrait mieux former les tuteurs. Un tuteur commence son enseignement sans aucune formation pédagogique. Il est donc difficile d'imaginer le fait qu'un tuteur puisse intervenir en même temps sur plusieurs matières ou à plusieurs niveaux d'études.

Marion Davin, précise qu'elle n'a connaissance des tuteurs en charge de sa matière que très tardivement dans le semestre ce qui l'empêche de s'impliquer dans l'accompagnement de ces tuteurs.

M. Reymond ajoute qu'il éprouve des difficultés à recruter des tuteurs ce qui explique l'information tardive auprès des enseignants concernés.

T. Guigue pense qu'il y a un manque de communication concernant le recrutement des tuteurs ; selon lui, les responsables pédagogiques pourraient repérer en amont les bons étudiants et leur proposer de devenir tuteur.

M. Bidan confirme qu'il serait pertinent que ce soit le responsable de l'Unité d'Enseignement qui puisse recruter le tuteur sur sa matière.

F. Mirabel évoque l'idée de la création d'une association des tuteurs pour qu'ils puissent s'entraider et passer le relai chaque année aux nouveaux recrutés.

P. Mahenc souhaiterait la mise en place d'un tutorat en français. Il propose de s'impliquer dans le développement de ce type de tutorat.

F. Mirabel rappelle que l'UFR propose un accompagnement à la certification Voltaire qui est suivi par très peu d'étudiants.

Mme. Arnal ajoute que le constat est le même au lycée. Les lycéens ont eux-mêmes bien conscience de leurs difficultés en français.

S. Michel propose une évaluation en français des étudiants afin de mieux orienter ceux qui sont en difficulté vers la certification Voltaire.

A. Gallet indique qu'il serait intéressant de mettre à disposition des ressources sur la pédagogie à destination des tuteurs.

#### IV. Approbation du PV du 5 décembre 2022

Aucun commentaire.

Vote : 31 pour, avis favorable à l'unanimité

	ECO_DIR_PV_20230217_Plenier_VDef.docx	4/8
--	---------------------------------------	-----

V. REH 2022-2023

F. Mirabel fait un point sur les lignes directrices des politiques indemnitaires (RIPEC) des enseignants Chercheurs et enseignants RIPEC :

- C1, équivalent PRES,
- C2, composante fonctionnelle, glissement progressif du REH vers C2,
- C3, la prime individuelle, sans délais de carence, attribuée pour 3 ans.

F. Ricci, informe que le ministère explique sur le site internet comment est répartie la RIPEC.

F. Mirabel remercie Florence pour la rédaction des fiches missions qui servent de référentiel à l'attribution du REH.

- Concernant les UE à effectifs importants : cette année les promotions d'étudiants en L1, L2 et L3 sont un peu en deçà des seuils mentionnés dans le référentiel. F Mirabel propose de garder le REH pour les cours mutualisés en licence même si le seuil n'est pas atteint.
- Concernant la responsabilité des DU : les heures seront attribuées uniquement si les recettes du DU sont suffisantes après avoir payé les heures d'enseignements et après le prélèvement de la composante.
- Concernant la participation aux commissions entraînant l'analyse de dossiers (notamment pour les recrutements en Master) : F. Mirabel propose d'abaisser le nombre d'heures à 3 HETD par tranche de 30 dossiers étudiés au lieu de 4 HETD l'an dernier.

B. Magdalou, indique que sur la nouvelle plateforme « Mon Master », les candidats pourront s'inscrire sur plusieurs parcours, ce qui risque d'entraîner une explosion du nombre de candidatures et de dossiers à examiner.

F. Mirabel confirme ce risque. Il propose alors que l'on garde 4 HETD par tranche de 30 dossiers étudiés mais que l'on plafonne le montant global d'HETD alloué à cette mission à hauteur du montant alloué en 2021-2022, soit 545 HETD. Si le plafond est atteint, les attributions se feront alors au prorata des dossiers étudiés.

C. Bonnet souhaiterait un document plus précis sur les missions REH avec en particulier, la durée du mandat et la procédure d'attribution des missions aux enseignants. Selon lui, il serait aussi intéressant qu'une évaluation de chaque mission du REH soit faite par son responsable.

F. Mirabel précise qu'il n'y a pas de durée de mandat sauf pour les missions de vice-doyen dont les responsabilités s'arrêtent avec la fin de mandat du doyen.

Départ de M. Arnal et A. Gallet à 12h25.

F. Mirabel trouve intéressantes les propositions de C. Bonnet. Il propose qu'un groupe de travail soit mis en place dans le cadre de la démarche qualité. Ce groupe de travail aurait la responsabilité de réfléchir et de faire des propositions au conseil sur la durée des missions en rapport avec les fiches du REH, sur les modalités d'attribution des missions et sur la mise en place d'évaluations régulières de ces missions.

	ECO_DIR_PV_20230217_Plenier_VDef.docx	5/8
--	---------------------------------------	-----

F. Ricci souhaite que le conseil réduise le nombre d'heures attribuées à certaines missions pour contribuer à l'ajout de nouvelles missions comme l'internationalisation de l'offre en master.

S. Michel souhaite rappeler que la mise en place du REH date de 2009 dans un contexte de raréfaction des moyens. Le REH a été mis en place pour valoriser les tâches administratives effectuées par les enseignants.

S. Michel, explique que le nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) s'est fait dans un contexte de baisse de dotations aux établissements.

S. Michel souhaite avoir une idée des critères d'évaluation des dossiers pour l'attribution des primes RIPEC.

F. Mirabel précise qu'il n'a jamais été associé à ces évaluations pour l'attribution des primes RIPEC.

E. Monséguir précise que l'on peut demander à la DRH la grille d'évaluation.

Le tableau des missions REH est soumis au vote avec les heures correspondantes. Un plafond global de 545 HETD est prévu pour la mission « participation aux commissions entraînant l'analyse de dossiers » (4 HETD par tranche de 30 dossiers étudiés).

Vote : 30 pour, avis favorable à l'unanimité.

#### VI. Tarifs des salles

Départ de Marion Davin à 12h37

<p>DAF / SERVICE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES HORS RECHERCHE</p> <p>TARIF DES PRESTATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER EXERCICE 2023</p> <p>Tarifs présentées en H.T. La TVA sera appliquée en sus selon le taux en vigueur</p> <p>Délibération du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU</p>
--

SALLES A LOUER UFR ÉCONOMIE Conseil de l'UFR du 17 Février 2023			
TARIFS HT	TARIF HORAIRE 2023	TARIF 1/2 JOURNÉE	TARIF JOURNÉE 2023
La TVA sera appliquée en sus selon le taux en vigueur			
Amphithéâtre C001 (500 places)	85	320	640
Amphithéâtre C200 (500 places)			
Amphithéâtre C400 (500 places)			
Amphithéâtre C003 (120 places)	65	240	480
Amphithéâtre C004 (120 places)			
Amphithéâtre C319 (120 places)			
Salles de cours banalisées avec video (30 places)	33	115	230
Salles informatiques et salle du conseil avec visio (25 places)	55	200	400
Espaces extérieurs sur emprise bâtiment Faculté Économie (patio, parvis, coursives...)	125	500	1000
Forfait salle pour pot de thèse suivi d'un apéritif	Gratuit		
<p><i>Les tarifs "1/2 journée" s'entendent pour 4 heures, les tarifs "journée" s'entendent pour 8 heures</i></p> <p><i>Toutes les salles et tous les amphithéâtres sont équipés de vidéoprojecteurs.</i></p>			

Vote : 30 pour, avis favorable à l'unanimité.

	ECO_DIR_PV_20230217_Plenier_VDef.docx	6/8
--	---------------------------------------	-----

VII. Financements colloques :

- *Journée d'Économétrie Appliquée, 500 euros*
- *FAERE, 500 euros*
- *Journée d'Économie Expérimentale, 500 euros*

F. Mirabel précise que les subventions pour l'organisation de colloques peuvent être demandées auprès de différents « guichets ». Il souligne aussi l'importance que l'UFR puisse participer au financement de ces colloques.

F. Ricci expose le projet du colloque de la FAERE. Les frais principaux seront couverts par les inscriptions. Le colloque devrait se tenir au jardin des plantes ou à Saint Charles. La subvention de l'UFR permettra de financer la mise à disposition de fontaines à eau.

B. Magdalou expose le programme de la conférence de l'ASFEE (Association Française d'Économie Expérimentale) qui aura lieu à Richter.

S. Michel attire l'attention du conseil sur le point suivant : l'Université est organisée sur la base de « guichets » de financement et les manifestations scientifiques ont un « guichet » bien identifié. Le fait que les composantes reçoivent des demandes de subventions est orthogonal avec l'organisation des universités. A cela s'ajoutent les nouveaux pôles de recherche qui doivent disposer de la partie de l'enveloppe générale des manifestations scientifiques. Le prêt de locaux est déjà en soit une participation aux manifestations scientifiques. Il ne faut pas que l'UFR soit un financeur perpétuel aux manifestations scientifiques. ART-Dev a 2 manifestations et ne demande rien à la composante.

B. Magdalou ajoute que les « guichets » de l'UM ont bien évidemment été sollicités.

F. Ricci précise que l'UFR 4 de Paul Valéry a été aussi sollicitée.

Départ de B. Magdalou à 12h53.

Vote : 30 pour, avis favorable à l'unanimité.

Départ de S. Michel à 12h56

VIII. Demande de domiciliation de l'association étudiante « Montpellier Investment and Finance Students Association »

Présentation de l'association *Montpellier Investment and Finance Students Association* par V.Arroyo Gonzales, Président de l'association :

L'association permettra de promouvoir le master MBFA et de développer les partenariats extérieurs et l'intégration des jeunes diplômés sur le marché du travail.

Il souhaite présenter une liste d'étudiants MBFA via cette association pour les prochaines élections du conseil.

	ECO_DIR_PV_20230217_Plenier_VDef.docx	7/8
--	---------------------------------------	-----

F. Mirabel rappelle qu'auparavant il y avait des associations étudiantes pour les Masters.

JC. Poudou félicite V. Arroyo Gonzales pour sa présentation et souligne la qualité du projet proposé.

Vote favorable à l'unanimité, 30 pour